

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 9 (1864)  
**Heft:** 13

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### 16° Surveillance des cantines.

Messieurs le lieutenant-colonel fédéral Lecomte, le major fédéral Pauli et le lieutenant d'artillerie Reinhard auront la surveillance de la vente du vin et des autres boissons dans les trois cantines du polygone. Ces trois commissaires auront à surveiller et goûter par eux-mêmes leurs qualités et en fixer le prix d'accord avec le cantinier, qui affichera dans le local les tarifs pour qu'ils soient à la connaissance de chacun.

Toute espèce de réclamation ou de plainte sur la qualité ou le prix des boissons, devra être adressée à ces commissaires qui en jugeront.

A 10 heures du soir les cantines devront être fermées. Le tenancier qui contreviendra au présent ordre sera puni par la fermeture temporaire ou définitive de la cantine.

### 17° Dispositions particulières.

Le commandant du parc, Mr. le lieutenant-colonel fédéral Muller, destinera une pièce dans le polygone pour servir, sous la surveillance du chef de ce poste, à tirer trois coups de canon dans la journée, savoir un coup à 4  $\frac{1}{2}$  heures du matin, un coup à midi et un coup à 9 heures du soir.

Thoune, le 18 Juin 1864.

*Le commandant de l'école centrale,*  
L. DENZLER, colonel fédéral.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

BERNE. (*Corresp.*) — Le département militaire fédéral a encore constitué une nouvelle commission permanente. Celle-ci s'occupera des questions chevalines et elle est composée de MM. Wehrly, colonel ; Næf, Fornaro et Quinlet, lieutenants-colonels, et Bieler, capitaine.

Les objets militaires qui figurent dans les tractanda de la prochaine session des chambres réalisent tous de notables progrès ; ce sont entr'autres : un rapport et projet de loi concernant des subsides en faveur des rassemblements de troupes cantonales, qui seront votés d'enthousiasme, cela va sans dire ; puis un rapport et projet de loi concernant le nombre et les grades des médecins de corps près de l'infanterie ; un message et propositions concernant une demande de crédit pour l'extension du système des canons rayés à la grosse artillerie de campagne et de position, 70,000 fr. ; un message et propositions concernant l'organisation des carabiniers en bataillons, mesure depuis longtemps réclamée, seront peut-être aussi présentés.

A propos de carabiniers, le Conseil fédéral a adopté un arrêté concernant les attributions de l'instructeur en chef de ce corps, semblable à celui concernant l'instructeur en chef de l'artillerie.

A la sollicitation du gouvernement français, le Conseil fédéral a invité dix-huit états des diverses parties du monde à une nouvelle conférence pour s'occuper du soin des blessés en temps de guerre. La conférence s'ouvrira le 8 août prochain, sous la présidence de M. le général Dufour, qui a bien voulu, à la demande du Conseil fédéral, se charger de cette corvée. Il est à espérer que tous les états convoqués se feront représenter, quoiqu'on sache, à vrai dire, que plusieurs d'entr'eux eussent préféré tout autre mode d'invitation. On ne comprend pas trop, en effet, quelle est à cet égard la situation réciproque du Conseil fédéral et du gouvernement des Tuileries. Si c'est ce dernier qui tient essentiellement à la réunion internationale en faveur des blessés, il pouvait, semble-t-il, en faire lui-même la convocation. Il en a plus l'habitude que nous. Si c'est au contraire le Conseil fédéral qui est poussé du noble besoin de répandre au loin ses vues philanthropiques, il

aurait eu plus de chances de bon accueil en adressant son appel directement aux états, en son propre nom, comme représentant d'un pays indépendant et neutre, plutôt qu'en le plaçant sous le patronage du gouvernement français.

Au reste, et sans préjuger la question de savoir si nos autorités fédérales n'eussent pas mieux fait encore de s'abstenir totalement en cette affaire, nous continuons à penser que les décisions de la conférence n'auront pas plus de résultats réellement utiles que celles de l'année précédente ou celles des célèbres congrès de la paix. On n'arriverait en effet à la neutralisation rêvée des services sanitaires en campagne qu'en compliquant et en prolongeant les opérations elles-mêmes, par conséquent en augmentant le nombre des victimes, ce qui serait loin de répondre aux généreux sentiments des promoteurs de cette œuvre.

Former des comités pour exciter la charité publique et pour recueillir des secours de toute espèce ; mettre promptement ces secours à la disposition de l'administration militaire ; réunir à temps des volontaires pour les ambulances et les hôpitaux ; donner à ces volontaires un signe distinctif ou un uniforme qui les distingue des autres corps-francs et les fasse jouir des égards qui, dans toutes les armées civilisées, entourent les chirurgiens et leurs aides des deux camps, voilà tout ce que le public compatissant peut efficacement faire pour l'armée. Mais cela se pratique, avec plus ou moins d'entrain il est vrai selon les circonstances, depuis des temps fort antérieurs à ceux du comité international ; et point n'a été besoin, fort heureusement, de conférences à grand étalage diplomatique pour maintenir jusqu'à nous des traditions d'humanité et de saine philanthropie.

En revanche, ce que l'éminente congrégation appelée à Genève pourrait mieux que d'autres décider avec autorité, c'est l'admission d'un uniforme ou d'un signe commun pour les services sanitaires des divers pays. Cette réunion serait bien placée aussi pour stigmatiser les cruautés inutiles à la guerre, les actes analogues aux fumeries de Saïda, aux massacres des prisonniers français par Abd-el-Kader sur la frontière du Maroc, aux hideux trophées des Monténégrins, jouant naguère aux boules avec les têtes des soldats de Marmout et garnissant encore aujourd'hui de têtes turques la grille du palais de leur prince ; aux noyades de Nantes ; aux déportations brutales de peuples entiers ; aux mitraillades dans les rues des capitales, qui tuent ordinairement bien plus d'inoffensifs que de combattants ; aux bombardements des ports marchands, etc., etc. Ce que des délégués de divers pays réunis sur terre neutre devraient encore stigmatiser avec énergie et mettre en dehors du droit des gens et de l'honneur, c'est la tentation de mêler des espions aux gens des services sanitaires, ce qui ne manquerait sans doute pas de se produire sur une grande échelle, si ces services étaient neutralisés. Une législation commune de la dernière rigueur devrait être en tous cas convenue contre les espions de ce genre et contre ceux qui les emploieraient.

Les états invités à la réunion sont jusqu'à présent les suivants : le Brésil, les Etats-Unis, le Mexique, la Belgique, le Danemark, la France, la Grèce, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Italie, l'Autriche, le Portugal, l'Espagne, la Prusse, l'Etat pontifical, la Russie, la Suède et la Turquie.

L'école centrale de Thoun est maintenant au grand complet et en pleine activité, comptant environ 2000 hommes de toutes armes et une belle classe d'état-major. Les 3, 4 et 5 juillet, elle fera une marche de campagne dans la direction de Langnau, avec bivouacs à Eggiwyl et à Zäziwyl.

**Amérique.** Le fameux corsaire du Sud *Alabama* vient enfin d'être détruit, dans les eaux françaises de Cherbourg, par le navire fédéral, le *Keársarge*, capitaine Winslow. Le prochain courrier de New-York apportera sans doute une autre bonne nouvelle, à savoir l'entrée à Richmond de l'armée fédérale de Grant, arrivée sous les murs de cette ville.